



Budget

2015-2016

Les Services des ressources financières

Août 2015

Commission scolaire de la Capitale

Budget 2015-2016

Renseignements sur l'administration	1
Commentaires sur le budget	3
Clientèle	8
Résultats	9
Surplus accumulés	10
Renseignements complémentaires	
Ventilation des revenus	11
Ventilation des dépenses	13
Dépenses par secteur	15
Résultats par secteur	15
Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	16
Taxe scolaire et péréquation	17
Budget accordé aux établissements	
Écoles primaires	18
Écoles secondaires	19
Centres de formation professionnelle	20
Centres d'éducation des adultes	20

Renseignements sur l'administration

Commissaires (circonscription)

- Madame Manon Robitaille, présidente *
- Monsieur Simon Picard, vice-président * (circonscription 5)
- Monsieur Raynald Houde * (circonscription 1)
- Monsieur Jonathan Houle (circonscription 2)
- Monsieur Patrice Gosselin (circonscription 3)
- Madame Caroline Fournier * (circonscription 4)
- Madame Odette Roussin (circonscription 6)
- Madame Nathalie Côté (circonscription 7)
- Monsieur Benoît Gingras * (circonscription 8)
- Monsieur Michel Bernier (circonscription 9)
- Madame Magelline Gagnon (circonscription 10)
- Poste vacant en élection (circonscription 11)

COMMISSAIRES - PARENTS

- Monsieur Patrick Gravel (EHDA)
- Monsieur Jeannot Létourneau (Primaire)
- Madame Lydie Pincemin * (Général)
- Madame Nathalie Proulx (Secondaire)

* Membres du comité exécutif

Renseignements sur l'administration

Personnel de direction

- Monsieur Pierre Lapointe * Directeur général
- Madame Johanne Chenard * Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
- Monsieur Richard Vallée, CPA, CA * Directeur général adjoint aux affaires administratives
- Monsieur Érick Parent * Secrétaire général et directeur de l'information et des communications
- Madame Mireille Dion Directrice des Services éducatifs des jeunes
- Madame Maude Plourde Directrice des Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- Monsieur Claude Mailhot Directeur par intérim des Services des ressources humaines
- Monsieur Marc Drolet, CPA, CA Directeur des Services des ressources financières
- Monsieur Éric Fortin Directeur des Services des ressources matérielles
- Monsieur Claude Lavoie Directeur des Services de l'informatique

* Présents au comité exécutif

INSTITUTION FINANCIÈRE

Banque Nationale du Canada
2300, Boul. Père-Lelièvre
Québec (Québec) G1P 2X5

SIÈGE SOCIAL

Commission scolaire de la Capitale
1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Commentaires sur le budget

1. INTRODUCTION

À nouveau cette année, les commissions scolaires doivent participer aux efforts de redressement des finances publiques en vue d'atteindre le déficit zéro, objectif poursuivi par le gouvernement du Québec.

La préparation du budget 2015-2016 de la Commission scolaire de la Capitale s'est encore déroulée dans un climat d'incertitude. Le projet de règles budgétaires en consultation a été publié très tardivement. De plus, la perspective d'un nécessaire retour au déficit zéro pour le budget de la province de Québec ajoutait à cette incertitude. Malgré tout, la commission scolaire a dû entreprendre les travaux préalables à la présentation du budget selon le calendrier établi afin de respecter certaines échéances réglementaires ou imposées, entre autres, par les conventions collectives.

Le budget 2015-2016 a été élaboré sur la base des paramètres de consultation du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) étant donné que les paramètres initiaux n'étaient pas encore publiés en date du 30 juin 2015. Des ajustements budgétaires seront donc effectués au budget révisé.

Le budget de la Commission scolaire de la Capitale prend en compte la variation de la clientèle prévue, l'indexation octroyée des coûts salariaux, la non-indexation des autres coûts sauf ceux ayant trait au transport scolaire et à la consommation énergétique, les mesures financées par le MEESR ainsi que l'enveloppe budgétaire d'investissements adoptée par le Conseil des commissaires. La commission scolaire a réalisé d'importants ajouts d'espaces dans les années passées en réponse à l'augmentation de clientèle et prévoit continuer de le faire en 2015-2016 en fonction du financement qu'elle obtiendra du MEESR à cet effet.

Le budget reflète aussi les actions prévues au plan de redressement adopté par le Conseil des commissaires en 2014-2015 et accepté par le MEESR le 24 février 2015.

De façon générale, les dépenses tiennent compte des plans d'effectifs présentés et adoptés par le Conseil des commissaires. Les budgets de salaires tiennent compte des indexations allouées pour le personnel syndiqué et pour le personnel non syndiqué et reflètent le financement du MEESR.

Les budgets des unités administratives n'ont pas été indexés pour les dépenses non salariales.

Afin de limiter l'utilisation des surplus, la commission scolaire a convenu avec ses établissements de n'utiliser leurs surplus que pour des dépenses en investissements.

Dans le but de préserver le service à l'élève et face à l'incapacité d'absorber les compressions importantes annoncées tardivement, la Commission scolaire de la Capitale présente un budget déficitaire de 1,8 M\$ avec l'autorisation du ministre. Ceci respecte en tout point l'encadrement ministériel.

De plus, afin d'offrir un certain répit à ses contribuables et de limiter l'augmentation du compte de taxe, la commission scolaire prend à sa charge un montant de 1 M\$ de la perte de subvention de péréquation de 2,75 M\$ qui visait à limiter l'augmentation du compte de taxe en offrant en vente un immeuble excédentaire avec la collaboration de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

2. RÉSUMÉ DES COMPRESSIONS DU MEESR

Appelée à participer à l'effort de retour au déficit zéro, la commission scolaire se voit attribuer une réduction de sa subvention de plus de 5,6 M\$ dans son budget annuel 2015-2016. Depuis la vague de réduction de dépenses amorcée en 2010-2011, les subventions du MEESR ont été amputées de près de 25 M\$, et ce sans compter la non-indexation de la majorité des dépenses autres que salariales qui ajoute plus de 4 M\$ à la facture.

Incluse dans les données du paragraphe précédent, la disparition de la subvention de péréquation de 11 M\$ répartie sur 3 ans et amorcée en 2013-2014 se termine en 2015-2016. C'est donc une perte supplémentaire d'environ 2,75 M\$ qui est prévue dans le présent budget. Rappelons que cette subvention était destinée à offrir une réduction de taxe scolaire aux contribuables.

Dans sa volonté de limiter le plus possible la hausse du compte de taxe scolaire pour ses contribuables, la commission scolaire absorbera 1 M\$ de cette coupure. Tel que mentionné plus tôt, cette avenue est rendue possible par la mise en vente d'un actif immobilier d'égale valeur.

En plus de la diminution de sa subvention de péréquation, la commission scolaire vivra avec une réduction de près de 2,9 M\$ dans les allocations qui lui sont versées par le MEESR.

De façon plus détaillée, la mesure générale 2015-2016 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire prive la commission scolaire de plus de 1,9 M\$.

De plus, une révision du mode de financement des journées pédagogiques des services de garde prive ceux-ci de 0,6 M\$ de subvention. Par contre, une hausse de la tarification pour ces journées pourrait atténuer cette perte.

La diminution de la subvention pour l'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire prive la commission scolaire d'une somme avoisinant 0,1 M\$.

Des compressions de l'ordre de 0,3 M\$ dans diverses allocations complètent le manque à gagner de 2,9 M\$ dans les allocations versées par le MEESR.

Étant donné que ces compressions nous étaient inconnues jusqu'à leur dévoilement en juin, la commission scolaire n'a pu les appliquer dans son encadrement budgétaire 2015-2016. Elles font donc partie du résultat déficitaire présenté au budget 2015-2016 qui sera absorbé par les surplus accumulés.

La commission scolaire déterminera, au cours de l'année 2015-2016, comment elle entend retourner à l'équilibre budgétaire dans un horizon à moyen terme.

Pour le budget 2015-2016, le plan de redressement adopté en 2014-2015 commandait des actions totalisant 3,2 M\$ dont 0,8 M\$ ont été mis en place dès 2014-2015 et le solde de 2,4 M\$ est pris en compte dans le présent budget. La mise en œuvre de ces actions permet de limiter d'autant l'utilisation des surplus accumulés de la commission scolaire.

3. INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE

Nous constatons, encore cette année, une croissance de la clientèle au préscolaire et au primaire. La clientèle prévue au budget 2015-2016 s'élève à 28 194 élèves. Elle est composée de 22 304 élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire, 3 564 élèves équivalents temps plein en formation professionnelle et 2 326 élèves équivalents temps plein en formation générale des adultes.

4. FAITS SAILLANTS SUR LE BUDGET 2015-2016

Le secteur « Éducatif jeunes – autres qu'enseignants » a subi certaines compressions au budget 2015-2016.

Le plan de redressement adopté en cours d'année 2014-2015 identifiait certaines mesures touchant ce secteur.

Ainsi, le regroupement de plusieurs allocations sous l'appellation de « *Mesure locale de soutien à la réussite* » et la latitude accordée aux établissements quant à la gestion de cette somme dans le meilleur intérêt des élèves a permis des économies d'un peu plus de 1 M\$. Cette latitude est toutefois sujette à reddition de comptes sur certaines mesures précises.

De plus, des fermetures de postes vacants de conseillers pédagogiques, d'une conseillère en orientation, d'une animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire ainsi que le non-recours à des chefs de groupe en psychologie, en psychoéducation et en orthophonie ont permis d'économiser près de 0,4 M\$.

Enfin, d'autres mesures applicables à ce secteur et prévues au plan de redressement permettent d'économiser plus de 0,3 M\$.

Le secteur « Éducatif jeunes – enseignants » a subi, toutes proportions gardées, peu de compressions.

Les actions du plan de redressement ont amené les réductions suivantes dans le financement de ce secteur :

- le retrait d'une somme 0,2 M\$ dans l'organisation scolaire du primaire;
- le retrait d'une somme de 0,1 M\$ dans l'organisation scolaire du secondaire.

Cependant, des gains d'efficience au niveau de l'organisation scolaire favorisés par notre croissance de clientèle ont permis de limiter les effets négatifs.

Le secteur « Formation professionnelle », toujours suite aux actions définies par le plan de redressement, a vu son budget réduit de plus de 0,2 M\$.

Le secteur « Formation générale des adultes » a, quant à lui, vu son financement diminué d'un peu plus de 0,1 M\$.

Le secteur « Administration », qui ne compte que pour 2,91 % du budget de la commission scolaire, poursuit ses efforts de rationalisation. C'est une somme de près de 0,4 M\$ qui a été amputée du budget de ce secteur en concordance avec le plan de redressement adopté.

Par contre, la tenue d'une élection partielle en août 2015 amène une charge budgétaire exceptionnelle de 50 000 \$ à ce secteur. Avec l'incertitude reliée à la gouvernance des commissions scolaires, la commission scolaire aurait souhaité ne pas être dans l'obligation de tenir cette élection. Cependant, la Loi lui oblige.

Le secteur « Équipements », qui souffre d'un déficit chronique, n'a pas subi de compressions dans le budget 2015-2016 étant donné l'augmentation des superficies à entretenir suite à la construction d'une nouvelle école primaire et à l'agrandissement de plusieurs écoles et centres.

Le secteur du « Transport scolaire » a maintenu ses efforts de rationalisation et la grille tarifaire adoptée l'année dernière en regard du transport du midi, des places excédentaires offertes aux non ayant droit ainsi que du transport relatif aux programmes ou concentrations en sport/arts-études a été appliquée.

Le secteur des « Services de garde » a été touché par une diminution importante du financement des journées pédagogiques. La commission scolaire recommandera à ses établissements d'absorber, dans la mesure du possible, une partie de cette perte de financement afin d'éviter une augmentation trop importante de la facture aux parents. Cependant, il est de la prérogative de chaque conseil d'établissement d'adopter sa propre grille tarifaire.

Au secteur « Financement », la gestion serrée de la trésorerie permet de limiter les coûts. L'impact de l'adoption tardive du budget, suite aux règles budgétaires non connues à la fin juin, pourrait avoir un effet négatif sur les résultats de l'exercice.

Au secteur « Investissements », le résultat est tributaire des investissements des années antérieures et de leur financement. Le résultat négatif s'explique majoritairement par des dépenses d'amortissement et des dépenses non capitalisables non financées que la commission scolaire doit assumer à même son budget de fonctionnement. Rappelons, pour information, que l'enveloppe budgétaire d'investissements 2015-2016 accordée par le MEESR est de près de 34,8 M\$, et pour laquelle nous avons prévu des projets d'un montant de 40,0 M\$, a été adoptée par le Conseil des commissaires le 19 mai 2015.

5. AUTRES CONSIDÉRATIONS

Tel que prescrit par le plan de redressement, la commission scolaire a gelé l'ensemble de ses plans d'effectifs. Les abolitions de postes ont été supérieures aux ajouts.

Une autre action prévue dans le plan de redressement a été enclenchée : la commission scolaire met en vente un immeuble excédentaire, le centre Chanoine-Morissette. Un profit de 1 M\$ est prévu au budget quant à cette vente d'immeuble. Cela permet d'offrir une réduction de taxe équivalente aux contribuables de la commission scolaire.

6. PERSPECTIVES FUTURES

Le budget provincial 2015-2016 renouait avec le déficit zéro ce qui mettrait fin aux grandes compressions des dernières années si la prévision budgétaire 2015-2016 du gouvernement se réalise.

Il va sans dire que l'effet cumulatif des coupures des dernières années fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget de la commission scolaire sans affecter le service à l'élève. D'ailleurs, c'est ce qui a causé la présentation de budgets en appropriation des surplus accumulés au cours des dernières années.

Au cours du prochain exercice financier, nous travaillerons à identifier des moyens pour renouer avec l'équilibre budgétaire à moyen terme.

La croissance de clientèle amorcée au cours des dernières années se poursuivra et il sera très difficile de comprimer les dépenses. Cependant, cette croissance amènera un financement et un produit maximal de la taxe en hausse ce qui permettra de diminuer graduellement le montant d'appropriation de surplus nécessaire pour équilibrer le budget de la commission scolaire.

Nous espérons vivement que l'atteinte de déficit zéro sera réalisée et que les commissions scolaires ne subiront pas une nouvelle vague de compressions en 2016-2017, car l'effet cumulatif de celles-ci commence à peser lourd sur le budget de la commission scolaire.

7. CONCLUSION

Le budget de dépenses 2015-2016 de la Commission scolaire de la Capitale atteint 329,4 M\$. Celles-ci excédant les revenus de 1,8 M\$, une autorisation du ministre a été requise. L'utilisation des surplus accumulés de la commission scolaire, dans le respect des limites autorisées, a permis de produire un budget qui préserve le plus possible le service à l'élève.

Les actions prévues au plan de redressement adopté en 2014-2015 ont permis de trouver des pistes de compressions. Cependant, tel que craint depuis quelques années, la multiplication des coupures du MEESR fait en sorte que le service à l'élève continue à être affecté.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, aux différents travaux et qui nous ont soutenus et accompagnés tout au long du processus d'élaboration du budget pour l'année financière 2015-2016.

Commission scolaire de la Capitale

Clientèle

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
Préscolaire (4 ans)	215	210
Préscolaire (5 ans)	2 475	2 361
Primaire	12 477	12 016
Secondaire général - jeunes	7 137	7 076
Secondaire général - adultes (enveloppe fermée)	2 326	2 338
Formation professionnelle	3 564	3 275
	28 194	27 276

Note: Cette clientèle comporte certains écarts avec celle apparaissant dans les tableaux du budget accordé aux établissements puisque des provisions pour clientèle présente au 30 septembre y ont été prévues.

Commission scolaire de la Capitale

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEESR	225 592 809	222 061 233
Taxe scolaire	63 645 102	58 702 763
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	474 140	514 759
Droits de scolarité et autres droits chargés relatifs à un cours	4 021 836	4 030 094
Ventes de biens et services	29 462 845	24 402 955
Autres revenus généraux de fonctionnement	3 378 795	3 184 084
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	135 282	126 000
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	1 000 000	
	327 710 809	313 021 888
Dépenses		
Enseignement et formation	164 680 758	154 413 024
Soutien à l'enseignement et à la formation	71 570 974	69 904 951
Services d'appoint	32 503 351	30 038 148
Activités administratives	10 199 158	10 600 201
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 969 426	36 591 653
Activités connexes	12 564 140	14 681 356
	329 487 807	316 229 333
Surplus (déficit) net	(1 776 998)	(3 207 445)

Commission scolaire de la Capitale

Surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	\$	\$
Surplus accumulés au début	29 989 690	33 197 135
Surplus (déficit) net de l'exercice	(1 776 998)	(3 207 445)
Surplus accumulés à la fin	28 212 692	29 989 690

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

VENTILATION DES REVENUS	Budget 2015-2016 \$	Budget 2014-2015 \$
FONCTIONNEMENT		
Subventions de fonctionnement du MEESR		
Subvention de péréquation		2 757 827
Subvention du service de la dette	24 047 252	23 629 365
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	197 499 677	190 825 983
Variation de la subvention - Financement	712 028	326 462
Subvention pour le transport scolaire	3 333 852	4 521 596
	225 592 809	222 061 233
Taxe scolaire		
Revenus tenant lieu de taxes	2 600 000	2 600 000
Taxe scolaire - années antérieures	600 000	
Taxe scolaire - année courante	60 445 102	56 102 763
	63 645 102	58 702 763
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux		
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Formation professionnelle	25 000	338 646
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Formation générale des adultes	185 000	176 113
Subventions du gouvernement provincial	264 140	
	474 140	514 759

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

VENTILATION DES REVENUS (suite)

	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	\$	\$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours		
Droits chargés aux clientèles adultes (Services complémentaires et autres droits)	258 000	262 177
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec		
Revenus visant à financer un cours - Formation professionnelle	3 393 836	3 529 679
Revenus visant à financer un cours - Formation générale des adultes		238 238
Revenus visant à financer un cours - Autres types de formation	370 000	
	4 021 836	4 030 094
Ventes de biens et services		
Fournitures et matériel scolaires	3 944 962	4 531 374
Surveillance et transport du midi	596 637	700 913
Services de garde	16 115 347	13 434 280
Autres activités chargées aux usagers	5 180 318	3 848 707
Autres ventes de biens et services	3 625 581	1 887 681
	29 462 845	24 402 955
Autres revenus généraux de fonctionnement		
Revenus de location d'immeubles	1 901 488	1 897 356
Participation financière d'un organisme pour charges de fonctionnement	1 042 307	836 728
Publicité et commandites		
Intérêts, pénalités et frais de retard	435 000	450 000
	3 378 795	3 184 084

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

VENTILATION DES DÉPENSES

	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	\$	\$
Enseignement et formation		
Éducation préscolaire	11 016 686	10 180 462
Enseignement primaire	60 471 505	56 822 664
Enseignement secondaire général	33 761 184	33 740 093
Formation professionnelle	36 193 584	30 144 132
Enseignement particulier	10 530 511	10 538 545
Formation générale des adultes	12 707 288	12 987 128
	164 680 758	154 413 024
Soutien à l'enseignement et à la formation		
Gestion des écoles et des centres	22 494 221	23 212 721
Moyens d'enseignement	5 267 112	5 846 464
Services complémentaires	23 485 835	21 829 349
Services pédagogiques et de formation d'appoint	9 567 989	9 373 642
Animation et développement pédagogiques	4 559 915	4 751 180
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 041 749	1 094 134
Activités sportives, culturelles et sociales	5 154 153	3 797 461
	71 570 974	69 904 951
Services d'appoint		
Transport scolaire	11 249 230	10 897 497
Services de garde	21 254 121	19 140 651
	32 503 351	30 038 148
Activités administratives		
Conseil des commissaires et comités	388 695	948 502
Gestion	8 027 018	7 736 247
Services corporatifs	1 663 606	1 781 510
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	119 839	133 942
	10 199 158	10 600 201

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

VENTILATION DES DÉPENSES (suite)	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Entretien et amortissement des biens meubles	5 479 838	4 916 327
Conservation et amortissement des biens immeubles	15 362 358	13 873 217
Entretien ménager	7 529 066	7 245 183
Consommation énergétique	7 211 546	6 470 414
Location d'immeubles	254 025	1 238 272
Protection et sécurité	257 000	298 857
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	1 309 072	2 053 764
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	566 521	495 619
	<u>37 969 426</u>	<u>36 591 653</u>
Activités connexes		
Financement	8 044 542	9 297 865
Projets spéciaux	2 370 000	3 633 000
Rétroactivité	100 000	100 000
Droits de scolarité et autres ententes	860 000	1 060 000
Sécurité d'emploi	81 451	79 823
Variation des provisions pour créances douteuses	3 000	1 000
Prêts de services	685 147	170 306
Autres activités connexes	420 000	339 362
	<u>12 564 140</u>	<u>14 681 356</u>

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

DÉPENSES PAR SECTEUR

	Budget 2015-2016	
	\$	%
Formation générale des jeunes - enseignants	121 949 457	37,01%
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	52 029 173	15,79%
Formation professionnelle	45 252 096	13,73%
Formation générale des adultes	18 532 196	5,62%
Administration	9 590 133	2,91%
Équipements	21 162 604	6,42%
Transport scolaire	11 241 530	3,41%
Services de garde	21 640 267	6,57%
Financement	7 841 252	2,38%
Autres secteurs	1 940 000	0,59%
Investissements	18 309 099	5,56%
	329 487 807	100,00%

RÉSULTATS PAR SECTEUR

	Budget	Budget
	2015-2016	2014-2015
	\$	\$
Formation générale des jeunes - enseignants	5 090 076	3 027 772
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	(7 784 143)	(6 251 028)
Formation professionnelle	1 272 483	733 792
Formation générale des adultes	191 471	(1 352 956)
Administration	(435 638)	(823 885)
Équipements	(3 488 499)	(1 995 801)
Transport scolaire	397 385	817 960
Services de garde	2 970 656	2 826 917
Financement	(90 000)	320 000
Perte de subvention de péréquation assumée par la commission scolaire	(1 000 000)	
Autres secteurs		
Investissements	1 099 211	(510 216)
	(1 776 998)	(3 207 445)

Note: Ces renseignements supplémentaires présentent nos dépenses par secteurs d'activités tels que définis par nos règles de répartition des ressources financières. Ils diffèrent donc de la comptabilité par champs d'activités présentée aux pages précédentes.

Commission scolaire de la Capitale

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

RESSOURCES ALLOUÉES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (article 277 de la L.I.P.)	Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	10 327 838	10 430 656
Psychologie	2 910 609	3 372 305
Orthophonie	1 699 866	1 648 993
Psychoéducation et éducation spécialisée	11 382 419	9 558 522
Santé et services sociaux	1 137 633	533 218
Orthopédagogie	6 099 690	5 588 959
Cours d'appoint ou en milieu hospitalier	290 974	276 265
Services de garde - élèves handicapés	1 018 866	884 055
Frais de scolarité hors réseau	860 000	1 060 000
	<u>35 727 895</u>	<u>33 352 973</u>

Cette annexe présente les ressources allouées destinées en quasi-totalité aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes les ressources concernant l'intégration de ces élèves en classes régulières y sont exclues, car il est très difficile de distinguer les dépenses relatives aux élèves ordinaires de celles des élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés dans ces classes.

De plus, mentionnons qu'aucune dépense de gestion d'école n'apparaît dans cette annexe même si les directions occupent une grande partie de leur temps à participer à la conception des plans d'intervention pour ces élèves.

Aussi, nous avons exclu les dépenses centralisées en support à cette clientèle, tels les employés du secteur de l'adaptation scolaire des services éducatifs des jeunes.

Les ressources relatives à certains services de soutien à l'enseignement communs à l'ensemble des élèves sont aussi exclues. Pensons aux services de bibliothèque, d'informatique d'enseignement, de soutien technique à l'enseignement, d'orientation, d'animation spirituelle et engagement communautaire, d'encadrement et de surveillance d'élèves, etc. Les élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont aussi des bénéficiaires de ces services. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'administration de la commission scolaire et à l'entretien des écoles.

Commission scolaire de la Capitale

Taxe scolaire et péréquation

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	Budget 2015-2016		
	Taux nominal de taxe (par 100 \$ d'évaluation)	Réduction de taxe (par 100 \$ d'évaluation)	Taux de taxe nette (par 100 \$ d'évaluation)
	\$	\$	\$
TAUX DE TAXE SCOLAIRE		(voir note)	
Québec	0,20719	0,00000	0,20719
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,20719	0,00000	0,20719
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,20719	0,00000	0,20719
Lac Saint-Joseph	0,20719	0,00000	0,20719
Shannon	0,20719	0,00000	0,20719
Fossambault-sur-le-Lac	0,20719	0,00000	0,20719
PRODUIT MAXIMAL DE LA TAXE SCOLAIRE		Budget 2015-2016	Budget 2014-2015
		\$	\$
Taxe scolaire perçue auprès des contribuables (nette de la réduction)		60 445 102	56 102 763
Perte de subvention de péréquation assumée par la commission scolaire		1 000 000	
Réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables financée par le Ministère		0	2 757 827
		61 445 102	58 860 590
AUGMENTATION DE LA CHARGE FISCALE DES CONTRIBUABLES		Budget 2015-2016	
		\$	%
Indexation des prix à la consommation		752 749	1,34%
Croissance de la clientèle		1 831 763	3,27%
Retrait partiel du Ministère dans le financement de la réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables		2 757 827	4,92%
Perte de subvention de péréquation assumée par la commission scolaire		(1 000 000)	-1,78%
		4 342 339	7,74%

Notes: En 2015-2016, le Ministère s'est entièrement retiré du financement de la réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables.

En établissant son taux de taxe, la commission scolaire a absorbé une partie de la perte de réduction de taxe accordée aux contribuables. Cette réduction d'un montant de 1 000 000 \$ sera accordée aux contribuables dont la propriété figurera au rôle d'évaluation lors de la taxation.

Commission scolaire de la Capitale

Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

ÉCOLES PRIMAIRES	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus	Total du budget \$
				\$	
Alexander-Wolff	525	504 150	544 513		1 048 663
à l'Orée-des-Bois	402	395 294	485 426		880 720
Anne-Hébert	512	527 874	638 989		1 166 863
Sans-Frontière	281	379 619	206 131		585 750
de Château-d'Eau	335	339 493	356 434		695 927
de l'Accueil	535	400 553	622 670		1 023 223
de La Chanterelle	525	520 855	577 112		1 097 967
de La Chaumière	299	290 722	332 939		623 661
de la Grande-Hermine	376	579 966	425 665		1 005 631
de la Mosaïque	428	470 269	394 457		864 726
de l'Apprenti-Sage	523	505 643	664 948		1 170 591
de La Source	178	219 184	210 568		429 752
de l'Aventure - de l'Arc-en-Ciel	321	304 237	358 627		662 864
de l'Escabelle	621	584 068	761 461	15 000	1 360 529
des Explorateurs	290	196 928	344 415		541 343
des Grands-Saules	506	653 628	654 265		1 307 893
des Jeunes-du-Monde	424	596 484	333 975		930 459
Dominique-Savio	196	270 765	202 941		473 706
du Beau-Séjour	447	362 926	489 135		852 061
du Buisson	215	276 841	269 800	49 000	595 641
Du Domaine	197	201 357	318 898		520 255
du Joli-Bois	182	159 124	220 957		380 081
du Val-Joli	595	520 242	630 360		1 150 602
du Vignoble	334	419 507	515 458		934 965
régionale des Quatre-Saisons	16	15 329	11 360		26 689
Jacques-Cartier - Saint-Denys-Garneau	501	419 127	475 000		894 127
Jean-XXIII	226	182 153	288 080		470 233
Jules-Émond - Amédée-Boutin	571	604 317	656 641		1 260 958
L'Odyssée	283	197 379	145 000		342 379
Les Prés-Verts - Saint-Bernard	722	603 549	863 909		1 467 458

Commission scolaire de la Capitale

Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

ÉCOLES PRIMAIRES (suite)

	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Marguerite-Bourgeoys	201	395 156	175 660		570 816
éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	334	347 357	428 218		775 575
Notre-Dame-du-Canada	267	375 910	244 526		620 436
Sacré-Cœur	170	281 706	138 635		420 341
Saint-Albert-le-Grand	254	446 243	239 148		685 391
Saint-Claude	362	316 895	404 582		721 477
Sainte-Odile	222	316 267	321 632		637 899
Saint-Fidèle	266	307 560	337 261		644 821
Saint-Jean-Baptiste	289	291 997	407 409		699 406
Saint-Malo	271	404 924	212 876		617 800
Saint-Paul-Apôtre des Berges	195	239 158	257 024		496 182
internationale de Saint-Sacrement	389	392 595	383 144		775 739
internationale de Saint-Sacrement	351	427 833	505 553		933 386
Total	15 137	16 245 184	17 055 802	64 000	33 365 004

ÉCOLES SECONDAIRES

	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Boudreau (secteur jeunes)	114	522 607	70 400		593 007
Cardinal-Roy	675	1 065 742	293 211		1 358 953
Jean-de-Brébeuf	647	1 109 644	195 574		1 305 218
Joseph-François-Perrault	472	878 329	333 350		1 211 679
de la Cité	332	1 078 901	104 120		1 183 021
régionale des Quatre-Saisons	67	23 931			23 931
Saint-Denys-Garneau	67	273 810	153 740		427 550
de Neufchâtel	1 484	1 977 518	850 227		2 827 745
Roger-Comtois	1 689	2 175 194	1 002 809		3 178 003
La Camaradière	1 125	1 721 206	579 565		2 300 771
L'Odyssée	274	619 925	204 484		824 409
Vanier	345	959 054	90 085		1 049 139
Total	7 291	12 405 861	3 877 565		16 283 426

Commission scolaire de la Capitale

Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay	120	2 170 823	273 115		2 443 938
de Neufchâtel	475	4 827 979	1 028 849		5 856 828
ÉMOICQ	1 095	11 725 918	2 113 111		13 839 029
de Limoilou	427	3 486 731	968 755		4 455 486
de Québec	367	4 539 363	508 533		5 047 896
Wilbrod-Bherer	340	4 597 511	601 000	170 000	5 368 511
hôtelière de la Capitale	404	3 844 538	1 737 500		5 582 038
Total	3 228	35 192 863	7 230 863	170 000	42 593 726

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Boudreau (secteur adultes)	85	14 389			14 389
Conrad-Barbeau	218	1 745 316	30 000		1 775 316
Louis-Jolliet	1 362	9 058 791	742 500		9 801 291
Saint-Louis	661	4 978 277	213 500		5 191 777
Total	2 326	15 796 773	986 000		16 782 773